## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## **COMMUNE - COMMUNE DE CRAVANCHE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21900029600018

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DU GRAND BELFORT

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Budget Principal (3)

**ANNEE 2020** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

### **Sommaire**

I - Informations générales (6) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 13 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 19 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 2.1 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22 IV - Annexes (7) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 23 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 29 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30 A4 - Etat des provisions 31 A5 - Etalement des provisions 32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers **B** - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 35 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 36 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel 37 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 40 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 41 C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 42 D2 - Arrêté et signatures 43

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE CRAVANCHE	ВР
90029	Budget Principal	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 012
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	6
GRAND BELFORT	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,71	1 034,29	0,00	841,70

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	649,64	0,00
2	Produit des impositions directes/population	214,71	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	628,07	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	358,80	0,00
5	Encours de dette/population	389,63	0,00
6	DGF/population	25,09	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,81 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	112,22 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,13 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,04 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	VUE D'ENSEMBLE			A1	
	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SEC FONCTIONNEME	_	
V 0 T	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 425 674,00		1 275 674,00	

	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 150 000,00

	<u>-</u>	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 425 674,00	1 425 674,00

#### INVESTISSEMENT

	INVESTIGEEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	646 847,10	558 028,67
	+	+	+

	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	210 852,90	237 526,89
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 62 144,44

=	<u> </u>	<u> </u>
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	857 700,00	857 700,00

#### **TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	2 283 374,00	2 283 374,00
---------------------	--------------	--------------

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

E

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	578 900,00	0,00	591 550,00	591 550,00	591 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	552 000,00	0,00	546 480,00	546 480,00	546 480,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	133 200,00	0,00	134 850,00	134 850,00	134 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 264 100,00	0,00	1 272 880,00	1 272 880,00	1 272 880,00
66	Charges financières	15 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 284 300,00	0,00	1 317 080,00	1 317 080,00	1 317 080,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	187 880,00		88 594,00	88 594,00	88 594,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 300,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	208 180,00		108 594,00	108 594,00	108 594,00
	TOTAL	1 492 480,00	0,00	1 425 674,00	1 425 674,00	1 425 674,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
	=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 425 674,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	91 250,00	0,00	75 600,00	75 600,00	75 600,00
73	Impôts et taxes	927 330,00	0,00	934 500,00	934 500,00	934 500,00
74	Dotations et participations	204 500,00	0,00	146 174,00	146 174,00	146 174,00
75	Autres produits de gestion courante	85 900,00	0,00	85 900,00	85 900,00	85 900,00
	Total des recettes de gestion courante	1 329 480,00	0,00	1 262 674,00	1 262 674,00	1 262 674,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	1 330 480,00	0,00	1 263 674,00	1 263 674,00	1 263 674,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	12 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
	TOTAL	1 342 480,00	0,00	1 275 674,00	1 275 674,00	1 275 674,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 150 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 425 674,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

96 594,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	2 400,00	2 600,00	2 600,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
21	Immobilisations corporelles	798 698,76	197 242,90	509 657,10	509 657,10	706 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	811 198,76	199 642,90	519 757,10	519 757,10	719 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	12 100,00	12 100,00	12 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	11 210,00	99 790,00	99 790,00	111 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 200,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
	Total des dépenses financières	133 850,00	11 210,00	115 090,00	115 090,00	126 300,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	945 048,76	210 852,90	634 847,10	634 847,10	845 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
	TOTAL	957 048,76	210 852,90	646 847,10	646 847,10	857 700,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	857 700,00

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	269 750,00	213 548,29	49 631.71	49 631,71	263 180,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	175 187,00	0,00	163 545,65	163 545,65	163 545,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	444 937,00	213 548,29	213 177,36	213 177,36	426 725,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	72 400,51	0,00	20 090,00	20 090,00	20 090,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	253 582,49	0,00	191 145,91	191 145,91	191 145,91
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	23 978,60	10 021,40	10 021,40	34 000,00
	Total des recettes financières	350 983,00	23 978,60	236 257,31	236 257,31	260 235,91
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	795 920,00	237 526,89	449 434,67	449 434,67	686 961,56
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	187 880,00		88 594,00	88 594,00	88 594,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 300,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	208 180,00		108 594,00	108 594,00	108 594,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 004 100,00	237 526,89	558 028,67	558 028,67	795 555,56
						+
		R 001 SOLDE D'EXE	CUTION POSIT	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	62 144,44
						=
		TOTAL DES	RECETTES D'	INVESTISSEMEN	T CUMULEES	857 700,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

3		
r	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
9	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	96 594,00
3	FONCTIONNEMENT (10)	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	591 550,00		591 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	546 480,00		546 480,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	134 850,00		134 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	15 200,00 26 000,00 0,00	0,00 0,00 20 000,00 0,00	15 200,00 26 000,00 20 000,00 0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00
023	Virement à la section d'investissement		88 594,00	88 594,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	1 317 080,00	108 594,00	1 425 674,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 425 674,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 100,00	2 000,00	14 100,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	111 000,00	0,00	111 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00	0,00	7 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	706 900,00	10 000,00	716 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 200,00		3 200,00
De	épenses d'investissement – Total	845 700,00	12 000,00	857 700,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
D OUT GOLDE D EXCOUNTERNAL ON THE GO ANTIGINE	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	957 700 00
TOTAL DES DEFENSES D'INVESTISSEMENT COMOLEES	857 700,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 500,00		20 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 600,00		75 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	934 500,00		934 500,00
74	Dotations et participations	146 174,00		146 174,00
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	85 900,00 0,00 1 000,00 0,00	0,00 0,00 2 000,00 0,00 0,00	85 900,00 0,00 3 000,00 0,00 0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 263 674,00	12 000,00	1 275 674,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 000,00
	<u> </u>

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 425 674,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 090,00	0,00	20 090,00
13	Subventions d'investissement	263 180,00	0,00	263 180,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	178 545,65	0,00	178 545,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00	0,00	0,00
23 26		0,00	0,00 0.00	0,00 0,00
27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	20 000,00	20 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		88 594,00	88 594,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	34 000,00		34 000,00
	Recettes d'investissement – Total	495 815,65	108 594,00	604 409,65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	62 144,44
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	191 145,91
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	857 700,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)	2.55.15 (1)	budget précédent (2)	nouvelles (3)	7010 (1)
011	Charges à caractère général	578 900,00	591 550,00	591 550,00
6042	Achats prestate services (hors terrains)	125 400,00	120 400,00	120 400,00
60611	Eau et assainissement	7 500,00	9 000,00	9 000,00
60612	Energie - Electricité	41 900,00	41 500,00	41 500,00
60613	Chauffage urbain	53 000,00	50 000,00	50 000,00
60622	Carburants	100,00	100,00	100,00
60623	Alimentation	450,00	450,00	450,00
60624	Produits de traitement	650,00	3 900,00	3 900,00
60631	Fournitures d'entretien	2 100,00	1 900,00	1 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	21 000,00	21 000,00	21 000,00
60633 60636	Fournitures de voirie Vêtements de travail	600,00 1 900,00	600,00 3 000,00	600,00 3 000,00
60636	Fournitures administratives	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	8 200,00	16 100,00	16 100,00
611	Contrats de prestations de services	69 500,00	69 000,00	69 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	6 600,00	4 400,00	4 400,00
6132	Locations immobilières	2 750,00	3 200,00	3 200,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	1 200,00	1 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 600,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	30 000,00	30 000,00
615228 615231	Entretien, réparations autres bâtiments	900,00 30 000,00	6 500,00 40 000,00	6 500,00 40 000,00
615231	Entretien, réparations voiries Entretien bois et forêts	2 300,00	40 000,00 11 450,00	11 450,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	13 100,00	13 700,00	13 700,00
6182	Documentation générale et technique	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 500,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	800,00	1 800,00	1 800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	400,00	400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	200,00
6232 6237	Fêtes et cérémonies Publications	11 600,00	9 500,00	9 500,00
6241	Transports de biens	6 700,00 200,00	7 000,00 200,00	7 000,00 200,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	2 500,00	2 900,00	2 900,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 800,00	12 500,00	12 500,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 500,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	49 000,00	39 500,00	39 500,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	8 600,00	8 300,00	8 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	552 000,00	546 480,00	546 480,00
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	4 000,00	4 000,00
6331 6332	Versement de transport Cotisations versées au F.N.A.L.	5 300,00 450,00	5 300,00 450,00	5 300,00 450,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 300,00	7 100,00	7 100,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	273 500,00	290 000,00	290 000,00
6413	Personnel non titulaire	20 500,00	15 000,00	15 000,00
64162	Emplois d'avenir	20 200,00	6 600,00	6 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	68 500,00	65 000,00	65 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	1 000,00	11 000,00	11 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 000,00	38 000,00	38 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 800,00	71 000,00	71 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 400,00	4 500,00	4 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	17 600,00	17 600,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	600,00	750,00	750,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	180,00	180,00
	-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· ·	3 500,00 3 000,00
6458 6474	Cotis. aux autres organismes sociaux Versement aux autres oeuvres sociales	3 250,00 2 650,00	3 500,00 3 000,00	

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)		. , , ,	. ,	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 550,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	133 200,00	134 850,00	134 850,00
6531	Indemnités	58 000,00	57 000,00	57 000,00
6532	Frais de mission	100,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6535	Formation	800,00	800,00	800,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 100,00	15 500,00	15 500,00
65548	Autres contributions	18 700,00	18 700,00	18 700,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 300,00	3 300,00	3 300,00
657362	Subv. fonct. CCAS	16 100,00	14 350,00	14 350,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	1 264 100,00	1 272 880,00	1 272 880,00
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	/=	45.00.00	45.000.00
66	Charges financières (b)	15 200,00	15 200,00	15 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	0,00	200,00	200,00
6688	Autres	200,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	26 000,00	26 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	24 000,00	24 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
٦	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	1 284 300,00	1 317 080,00	1 317 080,00
023	Virement à la section d'investissement	187 880,00	88 594,00	88 594,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	20 300,00	20 000,00	20 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	20 300,00	20 000,00	20 000,00
	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	208 180,00	108 594,00	108 594,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	208 180,00	108 594,00	108 594,00
TOTAL DES DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 492 480,00	1 425 674,00	1 425 674,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 425 674,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(6)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(9)</sup> Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(10)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



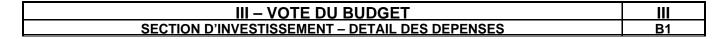
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 500,00	20 500,00	20 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000.00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	500,00	500,00	500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	91 250,00	75 600,00	75 600.00
7022	Coupes de bois	800,00	150,00	150,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	300,00	300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 800.00	1 800.00	1 800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	100,00	100,00	100,00
70632	Redevances services à caractère loisir	28 900,00	24 000,00	24 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	56 600,00	46 500,00	46 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 750,00	2 750,00	2 750,00
73	Impôts et taxes	927 330,00	934 500,00	934 500,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	422 900,00	432 000,00	432 000,00
73211	Attribution de compensation	448 560,00	457 700,00	457 700,00
73221	FNGIR	0,00	15 500,00	15 500,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	14 200,00	14 200,00
7323	Revers. prél. de l'Etat sur le PBJ	15 540,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	330,00	100,00	100,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	20 000,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	204 500,00	146 174,00	146 174,00
7411	Dotation forfaitaire	52 450,00	31 158,00	31 158,00
74121	Dotation de solidarité rurale	17 000,00	19 316,00	19 316,00
744	FCTVA	3 900,00	7 450,00	7 450,00
74712	Emplois d'avenir	13 400,00	3 450,00	3 450,00
74718	Autres participations Etat	30 500,00	22 000,00	22 000,00
7472	Participat° Régions	150,00	0,00	0,00
7478	Participat <sup>o</sup> Autres organismes	69 000,00	45 000,00	45 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	600,00	550,00	550,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	8 500,00	8 250,00	8 250,00
75	Autres produits de gestion courante	85 900,00	85 900,00	85 900,00
752	Revenus des immeubles	85 900,00	85 900,00	85 900,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	1 329 480,00	1 262 674,00	1 262 674,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 330 480,00	1 263 674,00	1 263 674,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
J-3	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	12 000,00	12 000,00	12 000,00
1	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 342 480,00	1 275 674,00	1 275 674,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	150 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 425 674,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	2 600,00	2 600,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	5 000,00	1 600,00	1 600,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	7 500,00	7 500,00	7 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	7 500,00	7 500,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	798 698,76	509 657,10	509 657,10
2111	Terrains nus	45 000,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	7 548,76	11 920,00	11 920,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00	5 000,00	5 000,00
21311	Hôtel de ville	1 000,00	6 000,00	6 000,00
21312	Bâtiments scolaires	30 000,00	46 000,00	46 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	61 000,00	61 000,00
2138	Autres constructions	7 500,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	600 000,00	205 263,90	205 263,90
21571 21578	Matériel roulant Autre matériel et outillage de voirie	25 000,00 2 700,00	17 400,00 1 750,00	17 400,00 1 750,00
21576	Autre materier et outiliage de voirie  Autres installat°, matériel et outillage	1 350,00	250,00	250,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	8 750,00	3 273,20	3 273,20
2188	Autres immobilisations corporelles	6 850,00	150 800,00	150 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
20				
	Total des dépenses d'équipement	811 198,76	519 757,10	519 757,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	650,00	0,00	0,00
10223	TLE	650,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 100,00	12 100,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	12 100,00	12 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	99 790,00	99 790,00
1641	Emprunts en euros	115 000,00	96 000,00	96 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	3 790,00	3 790,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 200,00	3 200,00	3 200,00
	Total des dépenses financières	133 850,00	115 090,00	115 090,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	945 048,76	634 847,10	634 847,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2152	Installations de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	12 000,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			
-	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)	957 048,76	646 847,10	646 847,10

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	210 852,90
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	857 700,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

 $<sup>(4) \</sup> Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$ 

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	269 750,00	49 631,71	49 631,71	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	805,72	805,72		
1322	Subv. non transf. Régions	100 900,00	-31 174,01	-31 174,01	
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	0,00	0,00	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 150,00	0,00	0,00	
1341 16	D.E.T.R. non transférable  Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	57 700,00 <b>175 187,00</b>	80 000,00 <b>163 545,65</b>	80 000,00 <b>163 545,65</b>	
1641	Emprunts et dettes assimilées (nors 103)	175 187,00	163 545,65	163 545,65	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations corporeties  Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
23	Total des recettes d'équipement	444 937,00	213 177,36	213 177,36	
10	Dotations, fonds divers et réserves	325 983,00	211 235,91	211 235,91	
10222	FCTVA	70 900.51	211 235,91 18 590.00	211 235,91 18 590.00	
10222	TLE	1 500,00	0.00	0,00	
10225	Taxe d'aménagement	0,00	1 500,00	1 500,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	253 582,49	191 145,91	191 145,91	
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000.00	15 000.00	15 000.00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	10 021,40	10 021,40	
	Total des recettes financières	350 983,00	236 257,31	236 257,31	
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	00,0	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	795 920,00	449 434,67	449 434,67	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	187 880,00	88 594,00	88 594,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 300,00	20 000,00	20 000,00	
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 000,00	5 800,00	5 800,00	
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
28041583	GFP : Projet infrastructure	6 400,00	6 400,00	6 400,00	
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 400,00	3 800,00	3 800,00	
28051	Concessions et droits similaires	500,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		208 180,00	108 594,00	108 594,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	208 180,00	108 594,00	108 594,00	
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 004 100,00	558 028,67	558 028,67	

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	237 526,89
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	62 144,44
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	857 700,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 401 194,50									
1641 Emprunts en euros (total)					1 401 194,50									
08730316	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE	21/04/2011 11/07/2016	16/08/2016	04/10/2011 16/11/2016	800 000,00 390 000,00	V F		1,900 1,050	1,900 1,050		T T	P C	0	A-1 A-1
CONVENTION PRET	CAF BELFORT	05/10/2009	31/12/2011	01/09/2013	3 844,50	F		0,000	0,000		Α	С	0	A-1
MON269637EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/05/2010	01/08/2010	01/12/2010	178 600,00	F		2,360	2,360		Т	Р	0	A-1
MON269638EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/05/2010	01/05/2010	01/12/2010	28 750,00	F		2,360	2,360		Т	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1676 Dettes envers					0,00									
locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 401 194,50									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

							s et dettes au 01/01					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		783 926,34					95 500,29	12 079,23	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		783 926,34					95 500,29	12 079,23	0,00	0,00
08730316 CONVENTION PRET		0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	389 850,33 305 500,00 344,50	7,00 11,00 3,00	V F F		1,900 1,050 0,000	54 655,92 26 000,00 344,50	7 019,28 3 105,38 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
MON269637EUR		0,00	A-1	75 997,81	5,00	F		2,360	12 489,40	1 683,56	0,00	0,00
MON269638EUR		0,00	A-1	12 233,70	5,00	F		2,360	2 010,47	271,01	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

					E	mprunt	s et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		783 926,34					95 500,29	12 079,23	0,00	0,00

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		712.0 112	<u> </u>											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

AZ.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)									
Inc	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	0	0			
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00			
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	783 926,34	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(D) Muntiplicateur jusqu a 5 ; muntiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits						0		
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00		
	Montant en euros						0,00		

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

 ${\bf A2.7-AUTRES\ DETTES} \\ \hbox{ (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)}$ 

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

### A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MOBILIER	10	26/03/1997
L	MATERIEL CLASSIQUE	15	26/03/1997
L	FRAIS ETUDES	5	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	12/04/2001
L	MOBILIER SCOLAIRE	10	12/04/2001
L	VEHICULES	10	12/04/2001
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	14/12/2009

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

### A4 – ETAT DES PROVISIONS

	, , ,		1 110 11010110			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
AFFAIRE BLANC/COMMUNE DE CRAVANCHE	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	3 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00	
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES	-		
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

### **A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	101 200,00	I 101 200,00		
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	96 000,00	96 000,00		
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros	96 000,00	96 000,00		
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00		
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00		
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		
1681	Autres emprunts	0,00	0,00		
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00		
1687	Autres dettes	0,00	0,00		
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	5 200,00	5 200,00		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
10223	TLE	0,00	0,00		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 000,00	2 000,00		
020	Dépenses imprévues	3 200,00	3 200,00		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	101 200,00	210 852,90	0,00	312 052,90

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

### **RESSOURCES PROPRES**

	RESSOURCES PROPRES								
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)						
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	138 705,40	III 138 705,40						
Ressource	es propres externes de l'année (a)	20 090,00	20 090,00						
10222	FCTVA	18 590,00	18 590,00						
10223	TLE	0,00	0,00						
10226	Taxe d'aménagement	1 500,00	1 500,00						
10228	Autres fonds	0,00	0,00						
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00						
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00						
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00						
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00						
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00						
26	Participations et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières								
Ressource	es propres internes de l'année (b) (3)	118 615,40	118 615,40						
15	Provisions pour risques et charges								
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00						
26	Participations et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières								
28	Amortissement des immobilisations								
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 800,00	5 800,00						
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	4 000,00						
28041583	GFP : Projet infrastructure	6 400,00	6 400,00						
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 800,00	3 800,00						
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00						
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations								
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours								
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices								
49	Prov. dépréc. comptes de tiers								
59	Prov. dépréc. comptes financiers								
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 021,40	10 021,40						
021	Virement de la sect° de fonctionnement	88 594,00	88 594,00						

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV		
Total ressources propres disponibles	138 705,40	237 526,89	62 144,44	191 145,91	629 522,64		

	M	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	312 052,90
Ressources propres disponibles	IV	629 522,64
Solde	V = IV - II (6)	317 469,74

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

 $<sup>\</sup>textbf{(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.}\\$ 

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	mobilisa pro d'amortis	Année de obilisation et profil mortissement Objet de Organisme prêteur l'emprunt (1) I'emprunt garanti Ou chef de file  Montant initial		Montant initial	Montant initial Capital restant		Montant initial		Périodi- cité des rem- bour- sements	Taux	Taux initi	ial Taux		à la date u budget Index		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier	_	ntie au cours de ercice En capital
	Année	Profil						(2)	(3)	(4)	actua- riel (5)	(3)	(4)	de taux		l'emprunt	o. o.o (o)	<b>cap</b>	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					877 646,92	383 318,59											9 518,92	47 660,87	
NEOLIA	1999	Х	CRAVANCHE LOGEMENT RUE FROSSARD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	266 022,62	117 295,97	11,00	А	F		1,950	X		0,000	A-1		2 287,27	10 652,82	
NEOLIA	2012	Х	CRAVANCHE LOGEMENT 32 RUE DES COMMANDOS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	611 624,30	266 022,62	9,00	A	F		1,950	Х		0,000	A-1		7 231,65	37 008,05	
TOTAL GENERAL					877 646,92	383 318,59											9 518,92	47 660,87	

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

 $<sup>(2)\</sup> Indiquer\ la\ p\'eriodicit\'e\ des\ remboursements\ A: annuelle\ ;\ M: mensuelle\ ;\ B: bimestrielle\ ;\ S: semestrielle\ ;\ T: trimestrielle\ ;\ X: autre.$ 

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

### B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		· II	NVESTISSEMENT		
		F	ONCTIONNEMENT		
6574		FONCTIONNEMENT	AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL	Association	200,00
6574		FONCTIONNEMENT	ARTS PLASTIQUES	Association	800,00
6574		FONCTIONNEMENT	CLUB BOIS JOLI	Association	800,00
6574		FONCTIONNEMENT	ECOLE	Autre personne de droit public	2 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	FNATH	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	GYMNASTIQUE	Association	160,00
6574		FOCNTIONNEMENT	KARATE	Association	500,00
6574		FONCTIONNEMENT	PEP 90	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	PING PONG	Association	500,00
6574		FONCTIONNEMENT	PREVENTION ALCOOLISME	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	PREVENTION ROUTIERE	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	Association	50,00
6574			DIVERS	Autre personne de droit public	1 115,00
6574		ADHESION	COMITE DE BELFORT DU SOUVENIR FRANCAIS	Autre personne de droit public	20,00
6574		FONCTIONNEMENT	CRECHE LES PETITS PEUT ON	Autre personne de droit public	12 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	Autre personne de droit public	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	ECLATS DE VOIX CHORALE	Autre personne de droit public	200,00
6574		FONCTIONNEMENT	COLLECTIF DE LA RESISTANCE	Autre personne de droit public	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	MARINE BALLON DE L ESPOIR	Autre personne de droit public	50,00
6574		FONCTIONNMENT	CRAVANCHE SANS FRONTIERES	Association	800,00
6574		FONCTIONNEMENT	RESTAURANT DU COEUR	Association	50,00
6574		FOCNTIONNEMENT	ATOMES Fort de l'OTAN	Association	150,00
6574		FONCTIONNEMENT	LES AMIS DE L HOPITAL	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	AFM TELETHON	Autre personne de droit public	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers agglo Belf	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	domaine de Pères	Association	55,00
6574		FONCTIONNEMENT	SOS AMITIE NORD FRANCHE COMTE	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	TOUS POUR ADELIA	Association	50,00

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<sup>(3)</sup> Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	. 01 21/(1	DU PERSONNE	- / 10 0 1/0 1/11				
	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS			
GRADES OU EMPLOIS (1)				BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS À	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À TEMPS	PERMANENTS À TEMPS NON		TITULAIRES	NON TITULAIRES	
		COMPLET	COMPLET			IIIULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	1,47	5,47	3,81	0,00	3,81
Adjoint administratif	С	0,00	0,66	0,66	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,81	1,81	1,81	0,00	1,81
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	1,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	С	2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 1ère cl	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,46	1,46	2,92	1,46	0,00	1,46
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	С	0,80	0,80	1,60	0,80	0,00	0,80
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	С	0,66	0,66	1,32	0,66	0,00	0,66
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine 2ème cl	С	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation 1ère classe	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,46	4,73	15,19	9,07	0,00	9,07

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	<b>C</b> 1

#### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT				
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)			
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00					
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00					
ADJOINT TECHNIQUE	С	TECH	321	0,00	A 3-1	A			
TOTAL GENERAL				0,00					

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation. PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° : article 3. 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

## C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

# C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT DE FOURRIERE		SFP	1 050,00
TERRITOIRE ENERGIE		SFP	7 200,00
SMGPAP	01/01/2010	SFP	18 000,00
Autres organismes de regroupement			
AGENCE URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT		SFP	900,00

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES** 

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	2 613 000,00	2,07	7,94	0,00	207 472,00	1,87
TFPB	2 713 000,00	2,37	8,26	0,00	224 094,00	2,41
TFPNB	6 200,00	-0,11	8,51	0,00	528,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 332 200,00	4,50			432 094,00	2,15

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 10/06/2020

Présenté par Le Maire (1), A Cravanche, le 15/06/2020 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Cravanche, le 15/06/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BONVALLOT MARTINE	
BULLIOT BERNARD	
COULON JULIEN	
DAMOTTE DELPHINE	
DANEL SEBASTIEN	
DORE ALAIN	
FRANCOIS NATACHA	
GIRARDEY SYLVAINE	
GROSSI DANIEL	
GUILLARD NADINE	
HERIEAU YANN	
MAGNI CLAUDINE	
MODOLO ALINE	
PETIT-PRETRE JOCELYNE	
ROLLAND EMMANUEL	
TRIPONEL PIERRE	
TRUONG ANNE-CLAUDE	
VEBER RENAUD	
ZAUGG CATHERINE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.